

8 Société et Culture

Ici et ailleurs

•Alimentation
Les calories officiellement affichées sur les menus



Photo : AJT

Depuis hier, les restaurants et points de vente de nourriture aux Etats-Unis sont obligés d'afficher le nombre de calories contenues dans les aliments et plats proposés à leurs clients. Ce, en application d'une loi adoptée sous l'administration Obama. La loi faisait partie du dispositif législatif sur la santé publique connue sous le nom de Affordable Care Act (ou "Obamacare") adoptée en 2010. Son application avait plusieurs fois été reportée. "A partir de lundi, les consommateurs pourront entrer dans n'importe quelle chaîne de restaurants ou établissement dans le pays et savoir, d'un regard, combien de calories sont dans la nourriture proposée par le restaurant", a écrit la semaine dernière, sur son site, l'agence américaine de l'alimentation et des médicaments (FDA).

•Santé

Lancement de la plus grande campagne de vaccination

La plus importante campagne de vaccination contre le choléra jamais lancée au monde est actuellement menée en Afrique. Elle vise plus de deux millions de personnes, ont annoncé, hier, l'ONU et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Gavi). De nombreux pays sont actuellement confrontés à des épidémies de choléra en Afrique : au moins 12 régions ou pays d'Afrique subsaharienne font ainsi état d'une transmission active de la maladie, selon Gavi et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

•IVG

Des acteurs s'engagent pour la libéralisation de l'avortement

De nombreux acteurs irlandais ont appelé à voter "Oui" lors du référendum du 25 mai sur la libéralisation de l'avortement, dans une vidéo postée sur internet par les pro-choice, qui défendent la possibilité pour les femmes d'avoir recours à une IVG. Dans cette vidéo en noir et blanc, des acteurs rappellent l'état actuel de la législation, qui proscrit le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), sauf en cas de risque mortel pour

Vie des syndicats/Point-presse du Synacoga Les inquiétudes des briquetiers

R.H.A

Libreville/Gabon

Ils dénoncent, notamment, les contours flous d'une formation de mise aux normes qui leur est exigée par le ministère des Travaux publics, pour une somme de 125 000 francs et plus.

"OUI à la mise aux normes des briques (...). Et non au recouvrement des créances tel que défini dans l'arrêté en l'absence de leur encadrement par une loi (...)". C'est la substance du message délivré, la semaine écoulée, par le bureau du Syndicat autonome des commerçants du Gabon (Synacoga) lors d'un point-presse à leur siège du quartier Charbonnages à Libreville.

Au nom des membres de cette corporation, le secrétaire général du Synacoga, Jonas Mouniengou Mbembo, a dit la préoccupation actuelle des briquetiers quant à cette formation qui leur est désormais exigée par le ministère de Travaux publics. Le syndicat s'interroge particulièrement sur la démarche entreprise par le



Photo : Rudy Hombenet

Le bureau du Synacoga dénonce le mauvais encadrement de la formation imposée à ses membres.

Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics du Gabon (LNBTPG). En mars dernier, les opérateurs économiques, tenanciers de briqueterie auraient fait l'objet de convocation par ledit laboratoire, aux fins de prendre part à une formation de mise aux normes de fabrication des matériaux de construction. Dans la même note, il est indiqué que la somme arretée pour la formation est de 125 000 francs et plus. Désappointé, le Synacoga a immédiatement saisi le secrétariat général de ce ministère "pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette démarche. Notamment le cadre juridique et la destination des

sommes perçues".

« Nous pensons que c'est une loi qui devait encadrer ces montants qui nous sont imposés. S'il y a un décret qui organise cette formation, le coût devrait être inscrit dans la Loi des finances. C'est toute notre inquiétude. Où ira cet argent ? Que doivent attendre les opérateurs économiques en versant cette somme ? Un simple reçu ou une quittance du Trésor ? Si on parle de 2000 briquetiers recensés, multipliés par les 125 000 francs, combien cela fera-t-il ? Le pire est qu'il s'agit de 125.000 francs pour le propriétaire. Si vous avez un gérant, il devra aussi donner 65 000. Ce qui fait au total 190 000 francs. Nous voulons bien



Photo : C.O.

Si cette formation n'est pas correctement encadrée, le prix de vente de la brique pourrait connaître une hausse.

être formés mais, lorsque les normes ne sont pas publiées, il y a vice de forme», dénonce Jonas Mouniengou Mbembo. Il poursuit : « les administrations qui doivent faire partie de cette commission sont le Laboratoire, l'Agence gabonaise de normalisation, qui devaient mettre en place des normes. La direction générale de la Concurrence et de la consommation doit intervenir par rapport au prix. Il y aura forcément un coût. Si la brique, considérée comme mauvaise, coûtait 400 francs, la meilleure ne sera plus au même prix. C'est pourquoi, il faut qu'on se réunisse.»

Les briquetiers proposent donc la formation, au préalable, d'une commission

tripartite comprenant les administrations concernées, les organisations professionnelles des commerçants et des associations des consommateurs. Ce, pour discuter de la publication des normes et leurs applications, de la formation et son coût, et de l'augmentation inévitable du prix de la brique.

Concernant cette formation de la discorde, les briquetiers disent qu'elle dure juste quelques heures. « Elle se fait dans une salle, un film est diffusé, puis on vous délivre votre attestation de participation. Il n'y a aucun aspect pratique, comme nous l'espérons », a déploré le SG du Syndicat.

Éducation

Bambino village : 20 ans déjà



Photo : D.R.

Pascale Milan : fondatrice du groupe scolaire Bambino village. Photo de droite : Les médaillés du groupe scolaire autour d'une photo de famille.



Photo : D.R.

L.R.A.

Libreville/Gabon

Pour célébrer ce vingtième anniversaire au service de la jeunesse gabonaise, le groupe scolaire a mis les petits plats dans les grands.

IMAGINEZ une salle aux couleurs chaudes, vert fluo, agrémentées de jaune et de violet. Ajoutez-y des invités aux teintes épousant avec harmonie ces coloris. Le 20e anniversaire du groupe scolaire Bambino village, samedi, dans un hôtel de la place, se voulait un moment mémorable. D'abord le défilé, sur écran géant, des images de ces 20 ans au service de l'éducation gabonaise. Ensuite, un

groupe de vocalistes, Éclat cœur d'homme, pour entonner l'emblématique "Happy birthday", repris en écho par les convives. S'en est suivi l'intervention de la fondatrice, Pascale Milan, qui se rappelle que l'aventure a démarré un matin de septembre 1997 sur le site de Nzeng-Ayong. « Aujourd'hui, 20 ans après, des milliers d'élèves sont sortis du moule de Bambino village et réalisent, à leur tour, des parcours tout aussi rayonnant. Aucun mot ne saurait traduire avec force, la fierté et l'immense joie que nous ressentons. Cette réussite, c'est aussi et surtout celle de tout un chacun et de chacune d'entre vous... », a partagé Mme Milan, qui n'a pas manqué de saluer toutes les petites

mains qui œuvrent au quotidien pour le succès de ce bel édifice.

Pour la fondatrice, le bébé a grandi et appartient à la communauté, qui se doit de le chouchouter. « Le franc succès pendant nos 20 ans ne doit pas nous faire oublier les nombreux défis et menaces qui restent immenses sur le chemin de la pérennité. Chaque jour, la concurrence s'intensifie et devient de plus en plus rude. Donc, pas question de dormir sur nos lauriers », a-t-elle averti. Exprimant, par ailleurs, toute sa satisfaction de savoir que la pérennité et la continuité de son œuvre sont assurées à travers sa fille, Ambre El Hajj. Et comme on ne peut parler de 20 ans de vie sans évoquer la fameuse

médaille du Travail qui récompense le mérite et l'ancienneté dans une même entreprise, cette décoration a été remise aux représentants par les représentants du ministère du Travail.

Au total, 53 médailles de

bronze et 7 d'argent ont été décernées à soixante impétrants. Pour clôturer l'événement en beauté, place a été laissée à la tombola et sa montage de cadeaux ainsi qu'à la célébration de l'anniversaire.

